



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 20h30, le conseil municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 18 mai, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame le Maire, Anne Marie MAURICE.

**Etaient présents** : Mr LE PODER, Mr. SCHWEIZER, Maires-adjoints, Mr MAURICE, Mr ROUSSEAU, Mr ANCEL, Mme MORELLON, Mme MASSERA, conseillers municipaux,

**Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Mme FLEURET-DANIEL à Mme MASSERA, Mme QUERE à Mr LE PODER, Mme LE PODER à Mr LE PODER

**Absente excusée** :

**Absents** : Mr COTTIN, Mr ROOS, Mme ROOS

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le conseil peut valablement délibérer et ouvre la séance.

Mr MAURICE Jean-Pierre est élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-23 ; Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 mars 2020, aucune objection ni remarque n'est soulevée à propos de ce document. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE ET ADOPTE le procès-verbal de la séance du 13 mars 2020.

Délibérations :

### **COMMUNE**

#### **Vote du Budget Primitif :**

Lecture des tableaux par Mr SCHWEIZER, Mme MASSERA demande des explications poste par poste sur le budget, Mr SCHWEIZER lui répond et lui fait un commentaire sur chaque demande posée pour que la compréhension soit complète. Sur une réflexion de Mme MASSERA concernant le montant exorbitant des indemnités des élus. Mme le Maire répond que les indemnités ont été inférieures aux élus de l'ancienne mandature et que le mandat s'est déroulé avec 2 adjoints alors que le mandat précédent était composé de 4 adjoints.

Le budget Caisse des Ecoles ayant été supprimé, l'ensemble des coûts est donc reporté sur le budget communal.

Le Budget Primitif 2020 est accepté à la majorité par :

- 1 voix contre
- 2 abstentions
- 8 voix pour

En section de fonctionnement : Recettes : 1 225 039.89€ Dépenses : 1 225 039.89€

En section d'investissement : Recettes : 834 060.83€ Dépenses : 834 060.83€

*Pas de restes à réaliser*

Mme le Maire propose d'ajouter le vote des taux des taxes communales. Proposition acceptée à l'unanimité

**VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES :**

Mr SCHWEIZER propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, les taux d'imposition et produits correspondant comme suit :

Dénomination des Taxes	Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2020	Produit correspondant 2020
Taxe Habitation	13.97	2 343 000	327 317
Taxe Foncière (bâti)	7.56	1 818 000	137 441
Taxe Foncière (non bâti)	57.38	70 700	40 568
		<b>Produit attendu</b>	<b>178 009</b>

**Vote : accepté à l'unanimité des membres présents**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :**

M.SCHWEIZER présente le tableau des subventions accordées aux associations comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT CA 2019	MONTANT BP 2020	MEMBRES NE PARTICIPANT PAS AUX VOTES
ASS.AMIS DE SERAINCOURT	162.00 €	162.00 €	
ASS.SPORT DE SERAINCOURT	1 937.50 €	3 875.00 €	D MASSERA
ASS.DES PARALYSE	58.00 €	58.00 €	

BIBLIOTHEQUE DE SERAINCOURT	364.00 €	364.00 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE	360.00 €	600.00 €	
PREVENTION ROUTIERE	87.00 €	87.00 €	
SERAINCOURT ANIMATIONS	1 062.00 €	1 062.00 €	S. ROOS P. ROOS
UNION DES ANCIENS COMBATANTS	650.00 €	650.00 €	
ASSOCIATION ECOLE DE SERAINCOURT	Rappel 2018 3 210.00€ Année 2019 3 210.00€	3 210.00€	
CLUB DE L'AMITIE	882.00€	882.00€	
LIGUE CONTRE LE CANCER	300.00€	0.00€	
SERAINCOURT EVENEMENTS	300.00€	300.00€	
SUBVENTION INATTENDUE	4 700.00 €	3 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>17282.50€</b>	<b>14 250.00€</b>	

**Vote : accepté à la majorité et 1 abstention**

## **LOGEMENTS**

*Vote du Budget Primitif (logements Annexes) :*

Lecture des tableaux par M.SCHWEIZER, le Budget Primitif 2020 du logement Annexe est accepté à l'unanimité comme suit :

**Section de fonctionnement** : Recettes : 97 341.30 € Dépenses : 97 341.30 €

**Section d'investissement** : Recettes : 97 739.32 € Dépenses : 70 700.00 €

Le budget est présenté en sur équilibre lié à la situation sanitaire.

*Pas de restes à réaliser*

**Vote : accepté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **ADHESION de la CCVC (Communauté de Communes du Vexin Centre) au SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise)**

Un mail provenant de la CCVC nous fait part que suite à la délibération n°2019-12-049 du 19 décembre 2019 relative à l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au SMSO pour les compétences Gemapi et ruissellement, il convient, comme le prévoient les statuts de la CCVC, et en application de l'article 1.5214-27 du CGCT, en cas d'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte, l'accord des communes membres est nécessaire.

**Vote : accepté à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **EGLISE (TRAVAUX)**

Eglise : La municipalité prévoit à son budget, le montant de l'opération et sollicite auprès du ministère de la culture (DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de Franc) une subvention pour son financement et d'autres aides éventuelles (Etat, PNR, Région, Département)

Vote : accepté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **QUESTIONS DIVERSES**

Concernant la réfection du toit de l'Eglise, une demande de souscription a été demandée par Mr MAURICE et Mr ROUSSEAU propose de se renseigner sur la faisabilité

L'ordre du jour est épuisé à 21h45